

NORMALISATION BOUES

<u>PROPOSITION DE POSITION INERIS</u> →DIRECTION DE L'EAU ET ENTITE PILOTE DU THEME	
Rédacteur : M.P. STRUB	Destinataire DEB : M. V.FERSTLER
Thème : AFNOR ENV-coordination des commissions environnementales	Destinataire ONEMA : R. LALEMENT, G.SACHON, R. BERREBI, PF. STAUB
Réf. INERIS : DRC-09-102844-03473A	Destinataire entité pilote : AE Adour Garonne : M. B. JAYET
Nombre total de Pages : 2	Date d'envoi : 9/03/09

Réunion de normalisation : AFNOR ENV-coordination des commissions environnementales

Date et lieu : 26/05/08 - AFNOR St Denis

Document(s) joint(s) : ENV - PV 13

Principaux points de discussion & décisions

1. **"Horizontal" et adoption CEN** : Point sur les travaux de la BT/TF 151.

Les procédures de vote formel concernant les produits de sortie du programme HORIZONTAL seront lancées en septembre 2008 pour 4 mois. Ceci devrait consacrer la fin de la TF 151.

A ce jour le processus n'est toujours pas lancé

Les instituts nationaux ne pouvant exprimer qu'un seul vote par projet, la création de groupes joints au sein de chaque institut, qui semblait incontournable avant la réunion, est de plus en plus probable.

La commission AFNOR ENV était sollicitée pour élaborer la position française en vue de la réunion regroupant les Présidents des Comités techniques suivants :

- CEN/TC 292 "Caractérisation des déchets"
- CEN/TC 308 "Caractérisation des boues"
- CEN/TC 345 "Caractérisation des sols"

le 9 juin 2008 à Berlin pour poser les bases de la répartition des travaux entre TC après HORIZONTAL.

Une proposition de désignation de TC pilote pour chaque sujet est discutée et validée (voir document joint). Elle servira de base à la réunion du 9 juin.

2. **Travaux propres au CEN ENV/TC Coordination team** :

L'ENV TC réfléchit actuellement dans 3 directions :

- (a) protocole de validation des méthodes analytiques soumise à normalisation
- (b) procédures de coopération entre les différents Comités techniques lors de l'inscription d'un nouveau thème de travail
- (c) normalisation horizontale

Les débats sur ces points spécifiques ont été restreints, car il découle de la discussion du point 1 que, si les travaux (a) constituent une avancée indispensable, à soutenir et promouvoir quel que soit le cadre de développement des méthodes, en revanche les travaux (b) & (c) ne pourront s'envisager que

sur une base dépassionnée, c'est-à-dire après résolution des points d'achoppements actuels entre les TC 292, 308 & 345.

Il n'est pas souhaitable que des travaux de durée indéterminée concernant la formalisation de la coopération inter comités puissent servir de justificatif à un moratoire sur la résolution des difficultés d'interfaces actuelles entre TC.

En outre les travaux (a) ont une justification quelle que soit le contexte de développement d'une méthode normalisée alors que les travaux (b) & (c) constituent des cas particuliers de recherche volontaire d'économies d'échelle qui ne justifient pas un investissement prioritaire.

Notre proposition de contribuer à la préparation d'une position française dans le sens de l'optimisation des travaux de normalisation par un pilotage européen renforcé, en vue de diminuer les influences protectionnistes, est reçue avec prudence de la part de l'animateur, qui envisage la fonction du CEN ENV/TC comme tournée prioritairement vers la stratégie. Il préfère espérer en le civisme des animateurs de TC pour éviter les comportements protectionnistes.

La fonction d'animation des TC environnementaux qui est celle du CEN TC ENV inclut, comme toute fonction d'animation, un volet de contrôle. L'autorité à laquelle il incombe reste encore mal définie.

Prochaine réunion : une date sera définie en fonction de l'issue des réunions internationales à venir, inter TC & TF 151 (probablement décembre 2008).

La réunion, différée en raison de l'absence d'activité des structures de rattachement CEN, a en fait été convoquée en urgence pour le 3/03/09, pour faire suite à la décision du Danemark d'abandonner ces activités.